

Affaires juridiques
CLR/n°14-317

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 15 décembre 2014

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Laurent Brunereau ; M. Didier Cheramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; M. Thibaut Coulon ; M. Marc Desmet ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Sarah Lefevre ; M. Matthieu Michy ; Mme Nathalie Moreau ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

Mme Hélène Bertheleu à M. Didier Cheramy ;
M. Jean-Marc Houpert à M. Didier Cheramy ;
Mme Marie-Luce Demonet à Mme Laurence Cornu-Bernot ;
M. Victor Perot-Guillaume à Mme Sarah Lefevre.

La procuration de Mme Courtois n'a pu être prise en compte, la mandataire n'étant pas en séance.

Ont donné procuration en cours de séance

Mme Laurence Cornu-Bernot à Mme Isabelle Laffez ;
M. Marc Desmet à Mme Florence Alazard ;
Mme Nathalie Moreau à Mme Florence Alazard.

Excusé

M. Yves Lauvergeat

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR médecine ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU ; Mme Manuelle Ruillier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de comptes rendus

1 – Compte rendu du Conseil d'administration du 29 septembre 2014

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu tel que modifié en séance (cf. P. J.).

2 – Compte rendu du Conseil d'administration du 3 novembre 2014

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu tel que modifié en séance (cf. P. J.).

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Rapport d'activité 2013-2014

M. le Président présente le rapport d'activité 2013-2014 (cf. P. J.). Il indique que l'année 2013-2014 a été une année charnière pour l'université de Tours, avec la préparation du prochain CPER, du projet d'Isite ou encore de la COMUE réunissant les universités et établissements des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes.

M. le Président fait d'abord un focus sur le développement durable. Il indique que Mme Gralepois, chargée de mission au développement durable, a fait le point sur les actions menées depuis 5 ans. Il y en a eu plus d'une cinquantaine, notamment dans le domaine de la gestion des déchets, des économies d'énergie ou encore les transports. Le groupe de travail « développement durable » a notamment conduit des actions inter sites et inter composantes. Ces efforts seront poursuivis avec l'élaboration d'un schéma directeur énergie/eau et le recours au service d'un énergéticien. Il faut également renforcer la structure de la mission, avec à terme la création d'un poste de vice-président au développement durable.

M. le Président rappelle que l'année 2013-2014 a vu la création de l'université du temps libre (UTL). Il s'agit d'offrir à un grand public une culture scientifique de haut niveau. Même si la création de cette structure est récente, elle accueille déjà deux cent adhérents. De plus les villes de Tours, de Fondettes et de Saint-Cyr ont déjà signé une convention avec l'UTL pour accueillir des conférences ; d'autres villes sont intéressées.

Mme Imbault présente la réorganisation de la formation continue. Le Service Universitaire de Formation Continue est devenu un service central resserré, les composantes prenant en charge de nouvelles responsabilités comme l'organisation pédagogique et le montant des tarifs. En contrepartie, elles percevront les bénéfices de la formation continue. Cette réorganisation a entraîné un renforcement des services de formation continue dans les composantes : aux Tanneurs pour l'UFR lettres et langues et l'UFR arts et sciences humaines ; pour l'UFR de droit, économie et sciences sociales et enfin à l'UFR médecine.

Mme Imbault poursuit sur la politique des langues avec un premier bilan de l'activité des centres de ressources en langue (CRL). Elle constate que la majorité des étudiants sont satisfaits de l'enseignement des langues dans les CRL. Cela permet de meilleures relations avec les enseignants ainsi qu'une plus grande autonomie. S'agissant des enseignants, ils sont demandeurs d'échanges d'expérience et de formations pratiques à l'outil CRL. Enfin, elle présente les ateliers mis en place pour permettre aux étudiants français d'échanger avec des étudiants internationaux. Ces actions ont permis d'améliorer les résultats au CLES 2.

M. Giacometti présente la base LABRI, base de données qui rassemble les informations sur la recherche au niveau international. Elle permettra de mieux identifier les zones de présence de l'université, notamment en Amérique du Nord. Le rapport s'est également intéressé aux mobilités entrantes d'enseignants-chercheurs à l'université, ainsi qu'aux actions mises en place pour mieux accueillir les enseignants-chercheurs.

Mme Delaunay présente la politique du handicap. Elle indique d'abord que le nombre d'étudiants handicapés progresse, passant de 218 en 2013 à 250 en 2014. Elle rappelle ensuite qu'une convention a été signée entre une dizaine d'entreprises et les universités de Tours, d'Orléans et le rectorat. Le conseil d'administration a également approuvé le schéma directeur pluriannuel sur le handicap. S'agissant de l'accueil des personnels, l'université a atteint en 2013 le taux de 3% de personnes en situation de handicap. Elle rappelle que l'objectif a été fixé à 4 % en 2017. Pour l'année à venir, elle indique que l'université travaille sur un programme de mise en accessibilité des locaux. Enfin, elle annonce une journée avec les médecins scolaires et les conseillers d'orientation pour mieux accueillir les futurs étudiants.

S'agissant de l'égalité femmes/hommes, Mme Delaunay précise que 4 grands axes sont développés à l'université de Tours :

- une meilleure connaissance de la répartition des sexes à l'université ;
- le développement de la mixité dans les instances ;
- parfaire l'égalité professionnelle en proposant des actions pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- mieux former et mieux communiquer sur le sujet.

Mme Alazard critique l'évaluation des enseignements, la place excessive donnée aux appels d'offre dans le financement de la recherche et la charte des contractuels qui a été très mal ressentie par une grande partie des intéressés.

M. le Président conteste l'idée qu'évaluation et confiance seraient incompatibles. Il faut cesser de vivre l'évaluation comme une sanction. L'évaluation est nécessaire à l'amélioration. Si la confiance n'existe pas, il ne pourra pas y avoir de démarche qualité, car celle-ci suppose une évaluation.

Responsable de la qualité au sein de l'établissement, M. Roncin souligne que l'évaluation des enseignants est à usage strictement personnel. Elle n'est pas utilisée par la hiérarchie qui n'en a pas connaissance. Il ne comprend donc pas les craintes qu'elle suscite.

Mme Laffez souligne que dans notre université l'évaluation repose sur le volontariat.

M. Bouquard indique qu'à l'EPU, l'évaluation des enseignements est vue comme un sondage.

Par ailleurs, M. le Président juge impossible de nier l'importance des appels d'offre dans le financement de la recherche. Certains peuvent le regretter, mais, pour sa part, il considère que le financement de la recherche doit être assuré par un judicieux équilibre entre financements récurrents et appels d'offre.

S'agissant de la charte des contractuels, M. le Président rappelle qu'elle répond à une demande insistante de la FSU. Celle-ci dénonçait le fait que beaucoup de contractuels recevaient des renseignements erronés quant à leur avenir à l'université, tandis que d'autres étaient tenus dans l'ignorance de leur devenir. La charte vise à informer clairement tous les contractuels de leur situation et de leur avenir.

Le conseil approuve par 12 voix pour et 3 contre le rapport d'activité 2013-2014.

2 – Budget 2015

M. Dailloux présente le budget initial 2015 (cf. P. J.). Le plafond d'emplois sur ressources propres passe de 430 à 447 pour prendre en compte des recrutements financés sur de nouveaux projets de recherche. En ajoutant le plafond d'emplois Etat (2071), on atteint 2 518 emplois contre 2501 l'an dernier.

Le montant total du budget s'élève à 213 684 432 M €, en hausse de 11,4 M € par rapport à l'an dernier. Les dépenses de fonctionnement atteignent 198 M €, dont 156,3 M € au titre de la masse salariale, en hausse de 3,2 M € par rapport à l'an dernier. Les recettes de fonctionnement s'élève à 195,5 M €, en hausse de 4 M € par rapport à l'an dernier. Ces différents montants font donc apparaître un solde négatif sur la section de fonctionnement de 2,9 M €.

S'agissant de la section d'investissement, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 15,5 M €, en hausse de 5,7 M€ par rapport à l'an dernier. Les recettes d'investissement s'élèvent à 12 M€, en hausse de 6,5 M€ par rapport à l'an dernier. Au total, la section d'investissement fait apparaître un solde négatif de 3,4 M€.

S'agissant des grands équilibres du budget, le résultat est négatif de 2,9 M €, mais la capacité d'autofinancement est positive (1 M €). Pour équilibrer le budget, l'université devra prélever 2,4 M € sur son fonds de roulement qui sera, en fin d'année 2015, à 16,6 M €, équivalant à 32 jours de fonctionnement.

M. Roncin souligne que notre capacité d'autofinancement est insuffisante pour conserver la valeur de notre patrimoine. Il annonce que la commission des moyens se réunira pour proposer des mesures destinées à répondre aux difficultés structurelles que nous rencontrons.

Après cette présentation, un débat sur les moyens des universités s'engage au sein du conseil.

M. Chéramy considère que, vu l'actuelle faiblesse des taux d'intérêts, l'université a raison de vouloir emprunter pour investir, dès lors que son fonctionnement est équilibré.

M. Roncin ne comprend pas les réticences de l'Etat en matière d'emprunt par les universités pour l'immobilier. En effet, non seulement les universités se substitueront à l'Etat qui est incapable de construire, mais en plus elles rembourseront leurs emprunts en économisant sur la dotation de fonctionnement que leur attribue l'Etat. Celui-ci a donc tout à y gagner.

Mme Alazard souligne que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est lourdement touché et les 70 M € qui ont finalement été restitués aux universités ont été pris sur des postes qui n'étaient pas moins prioritaires socialement. C'est pourquoi il faut voter contre ce budget pour dénoncer l'insuffisance de l'enveloppe accordée par le gouvernement.

M. le Président rappelle que, même s'il partage le constat de l'insuffisante dotation budgétaire accordée par l'Etat aux universités, il est attaché à l'adoption du budget qui traduit la politique de l'université. Il ne faut pas confondre les deux.

M. le Président propose l'adoption de la motion suivante : « **Le conseil d'administration de l'université François-Rabelais de Tours réaffirme l'impérieuse nécessité de 'sanctuariser les moyens des universités' comme le Président de la république l'a rappelé le vendredi 12 décembre devant les présidents d'universités** ».

Le conseil d'administration adopte cette motion par 18 voix pour et 1 abstention.

Le conseil d'administration approuve le plafond d'emplois pour 2015 par 18 voix pour et 1 abstention.

Le conseil approuve le compte de résultat prévisionnel 2015 et le tableau de financement prévisionnel 2015 par 16 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

1 – Approbation de la feuille de route de la COMUE.

M. le Président informe le conseil d'administration que le projet stratégique et le projet de décret de la COMUE ont été transmis au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le projet stratégique a fait l'objet d'une présentation au ministère par les présidents des 5 universités et les directeurs des 2 écoles. A cette occasion, il a été rappelé que notre projet doit permettre de faire travailler en réseau des universités de taille assez proche, ancrées chacune dans leur territoire. Notre projet, en s'appuyant sur nos points forts respectifs, doit assurer une meilleure visibilité et une meilleure attractivité à l'international de nos universités, tout en répondant aux grands défis sociétaux. Il s'agit également de répondre aux besoins de formation, notamment pour développer l'insertion professionnelle (réseau Pépite) et la formation tout au long de la vie.

Le ministère a été intéressé par le projet présenté, considérant qu'il s'agissait d'un projet clair et réaliste. Il a d'ailleurs décidé d'attribuer 18 emplois pour conduire ce projet : 9 sont attribués à l'ex-Pres Centre-Val-de-Loire Université et 9 à l'ex-Pres Limousin-Poitou-Charentes.

Le ministère a également apporté des modifications au projet de statuts qui lui a été adressé. Il s'agit pour l'essentiel de modifications rédactionnelles. Toutefois, le ministère a rappelé que l'unanimité

prévue par notre texte initial pour la modification des statuts et le projet commun de contrat de site, est contraire aux dispositions de la loi qui prévoient une majorité des deux-tiers du conseil des membres. Il s'agit ici de la modification la plus substantielle.

Concernant le calendrier, M. le Président indique que le projet de statuts sera à nouveau présenté au comité technique, puis au conseil d'administration du mois de janvier. Ce texte devra être voté dans les mêmes termes par le conseil d'administration de chaque établissement membre de la COMUE. Une fois le texte adopté par chaque établissement, il sera publié au Journal officiel. Un administrateur provisoire sera alors nommé, avec pour mission principale d'organiser les élections qui devraient se dérouler à l'automne prochain. Ainsi la COMUE devrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2016.

Un des premiers actes de la COMUE sera de porter l'appel d'offre I-SITE. Un premier travail a été réalisé pour identifier les forces scientifiques des établissements constituant la future COMUE. Les domaines stratégiques de l'I-SITE ont ensuite été classés selon leur niveau de maturité.

Certains objets ont été considérés comme déjà matures, car pilotant un projet labellisé par le programme « investissement d'avenir ». Il s'agit des thématiques concernant les propulsions du futur, le système Terre et environnement (observations, mesures et instrumentation), les molécules bioactives et les technologies additives pour objets communicants et autonomes.

D'autres objets d'excellence sont considérés comme en émergence : patrimoine et numérique ; infectiologie ; transplantation ; éco-efficacité énergétique des bâtiments ; production, stockage et gestion de l'énergie dé-carbonée ; dynamique de la biodiversité et interactions homme-milieu.

Le projet d'I-SITE mettra également en avant les chaires d'excellence, les pôles de compétitivité ainsi que les travaux engagés sur les outils numériques dans le domaine de la pédagogie (Moocs...).

Enfin, s'agissant de la gouvernance, il est proposé de mettre en place un comité d'orientation stratégique et un comité exécutif. Le projet sera porté par une direction de l'I-SITE avec à sa tête un directeur scientifique.

Les principales étapes de la COMUE pour 2015 sont les suivantes :

- élaboration et dépôt de l'appel à projet I-SITE ;
- signature commune des publications scientifiques ;
- diagnostic partagé sur les actions à mener en matière de pilotage pour assurer la convergence des établissements.

Pour 2016, la feuille de route prévoit :

- réorganisation de la formation doctorale ;
- reconfiguration des écoles doctorales ;
- accréditation de la COMUE en vue de la délivrance des contrats doctoraux par les écoles doctorales de la COMUE ;
- élaboration d'un schéma directeur numérique.

Mme Alazard et M. Wolf regrettent que l'information des élus de la COMUE ne soit pas la même au sein de chaque établissement et que les informations leur parviennent par l'intermédiaire des élus d'autres établissements.

M. le Président souhaite pour sa part une communication institutionnelle commune aux divers établissements. Cela permettrait d'éviter la diffusion d'informations inexactes, comme par exemple celle portant sur la répartition des 18 emplois accordés par le ministère pour lesquels rien n'est encore décidé.

Le conseil d'administration approuve par 15 voix pour et 3 contre le calendrier de mise en place de la COMUE.

2 – Avis sur le nom de la COMUE.

M. le Président demande au conseil d'administration de se prononcer sur le nom de la COMUE. Il indique que deux noms ont été proposés : « Université Confédérale Léonard de Vinci » et « Université confédérale Centre-Atlantique ».

Mme Alazard suggère le nom de la femme de lettres, socialiste et féministe Flora Tristan.

Le conseil d'administration approuve par 15 voix pour et 3 refus de vote le choix pour la COMUE du nom « Université Confédérale Léonard de Vinci ».

Affaires financières

Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a approuvé :

- les tarifs du diplôme d'étudiant entrepreneur, du CUEFEE, du DAEU pour les détenus, de locations de locaux ;
- une sortie de bien de 47 654 € suite à un vol ;
- l'approbation d'un rabais d'un tiers au profit du personnel de l'université sur la vente d'un ouvrage édité par les Presses universitaires François-Rabelais.

M. Roncin demande au conseil d'étendre ces dernières dispositions à l'ensemble des ouvrages édités par les Presses universitaires François-Rabelais dans la limite d'un exemplaire par membre du personnel.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les décisions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens, telles que modifiées en séance.

Ressources humaines

1 – Régime indemnitaire des personnel BIATSS

M. Gabette rappelle qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'ajuster les tableaux d'attribution des primes pour tenir compte des nouveaux arrivants, des éventuels départs ainsi que des promotions. Ces tableaux (cf. P. J.) ont été étudiés en groupe de travail avec les représentants du personnel. Ils ont également été présentés et approuvés en comité technique.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications du régime indemnitaire du personnel BIATSS.

2 – Attribution de la nouvelle bonification indiciaire

M. Gabette présente les modifications d'attribution de la NBI des personnels BIATSS (cf. P. J.).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications d'attribution de la NBI aux personnels BIATSS.

3 – Attribution de la prime de charges administratives

M. le Président présente l'attribution des primes de charges administratives (cf. P. J.) en indiquant qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière. Il rappelle que, comme l'an dernier, les bénéficiaires ont accepté une diminution de 5 % de leur prime.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions d'attribution de la prime de charge administrative.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

1 – Compte rendu de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 octobre 2014.

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

La CFVU a été informée sur :

- les manifestations liées à l'information et l'orientation des étudiants en 2015 ;
- le projet « Les clés de la réussite » et sa mise en œuvre ;
- le nouveau référentiel licence.

La CFVU a entendu :

- une présentation de la restructuration du Service de formation continue ;
- une présentation du bilan de la semaine d'accueil 2014 ;
- une présentation du bilan de l'aide à l'inscription 2013-2014.

La CFVU a approuvé :

- la création du DIU « étudiant entrepreneur » ;
- le calendrier et les consignes de fonctionnement du C2i ;
- la capacité d'orthoptiste ;
- des modifications de modalités de contrôle des connaissances ;
- la limitation à 67 ans de l'âge des surveillants extérieurs, en rappelant que la surveillance des examens fait partie des obligations statutaires des enseignants ;
- des conventions avec :
 - o la Caisse d'assurance retraite et santé au travail ;
 - o le Centre chorégraphique national de Tours ;
- les comptes rendus de la commission d'exonération des 26 septembre et 17 octobre 2014.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 23 octobre 2014.

2 – Compte rendu de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 4 décembre 2014.

Mmes Imbault et Delaunay présentent le compte rendu (cf. P.J.).

La CFVU a été informée de la réorganisation des Halles de Rabelais.

La CFVU a entendu une présentation du Centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants (CAPE).

La CFVU a approuvé :

- des modifications de maquettes et de modalités de contrôle des connaissances ;
- la charte pour les associations étudiantes organisatrices de manifestations festives ;
- l'accord « Vie étudiante » avec l'Université d'Orléans pour les étudiants des sites de Blois et Tours inscrits à l'École supérieure du professorat et de l'éducation ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o University of Malaya de Kuala-Lumpur (Malaisie) ;
 - o HELP College of Arts and Technology de Kuala-Lumpur (Malaisie) ;
 - o Université des sciences politiques et juridiques du Sud-Ouest de la Chine de Chongqing (Chine) ;
 - o Anna University de Chennai (Inde) ;
 - o Université Laval (Canada) ;
 - o Bowling Green State University (Etats-Unis) ;
 - o Universidad internacional de Cuernavaca (Mexique) ;
- des conventions avec :
 - o le Centre d'enseignement des soins d'urgence d'Indre-et-Loire ;
 - o le CFA interuniversitaire de la région Centre et le Centre de formation de la profession bancaire.
- La licence « Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales », parcours « Allemand et Monde germanophone ».

En réponse à Mme Alazard, M. le Président propose au conseil d'administration de ne pas prendre une décision dès à présent sur l'ouverture de la licence d'allemand, mais d'adopter le principe suivant : ouverture de cette licence sous réserve qu'il y ait au moins 15 étudiants l'ayant choisie en premier choix dans l'application postbac.org. Le conseil d'administration se prononcera à nouveau au mois mars, à l'issue de la période d'inscription dans postbac.org.

M. Fournier indique que tout est prêt pour faire circuler l'information sur cette nouvelle licence, il ne manque que la décision du conseil d'administration. Si elle est positive, le rectorat va informer le réseau des enseignants d'allemand de l'académie et la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine va diffuser la nouvelle à ses adhérents.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 4 décembre 2014.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Avenant à la convention avec la ville de Tours pour la mise à disposition de fibre optique

M. le Président présente un avenant à la convention avec la ville de Tours pour la mise à disposition de fibre optique (cf. P. J.). Cet avenant prend en compte l'évolution de nos sites.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant à la convention.

2 – Convention avec l'Institut de Touraine

M. Giacometti présente la nouvelle convention avec l'Institut de Touraine (cf. P. J.).

M. le Président souligne qu'elle vise à développer une vraie politique autour de la francophonie, notamment en renforçant la dimension recherche.

M. Desmet a l'impression que l'Université possède en interne les compétences pour assurer elle-même ce qu'elle confie à l'Institut de Touraine.

M. le Président rappelle que l'Institut de Touraine jouit à l'international d'une image de marque que n'ont pas les autres institutions tourangelles. Plutôt que de se faire concurrence, il semble préférable de travailler autour d'un projet commun, ne serait-ce que pour attirer dans notre établissement des étudiants venus se former à l'Institut de Touraine.

Mme Alazard souhaite connaître les résultats de la précédente convention.

M. le Président indique qu'elle a surtout permis la mise en place d'un conseiller pédagogique, enseignant-chercheur qui assure la liaison entre l'Institut et l'Université, notamment la section « français langue étrangère ». Il veille aussi à la pédagogie appliquée par l'Institut. Celui-ci nous verse 96 h/TD pour financer l'activité de ce conseiller pédagogique.

Le conseil d'administration approuve par 8 voix pour et 2 abstentions la convention avec l'Institut de Touraine.

3 – Convention avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

M. Gueiffier présente cette convention (cf. P. J.) qui s'inscrit dans une politique plus vaste touchant les personnels de santé. Ceux-ci devront tous être dotés d'un numéro figurant au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS). Ce répertoire est alimenté par les renseignements fournis par les divers ordres professionnels. La présente convention vise à renseigner le répertoire de l'Ordre des pharmaciens. Le RPPS doit être renseigné dès le premier stage, c'est-à-dire dès la deuxième année d'études. Il s'agit d'un simple transfert d'informations qui évite la double saisie. La loi a réglé tous les problèmes juridiques, notamment avec la CNIL, les universités n'ont donc rien à faire dans ce domaine.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

4 – Prime des vice-présidents étudiants

M. le Président propose le montant de l'indemnité mensuelle accordée aux vice-présidents étudiants sur 10 mois. L'indemnité accordée au vice-président étudiant de l'équipe présidentielle s'élève aux deux-tiers du dixième du 5ème échelon des bourses sur critères sociaux. Le montant de l'indemnité accordée au vice-président étudiant de la commission de la formation et de la vie universitaire correspond au dixième du 5ème échelon des bourses sur critères sociaux.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le montant des primes des vice-présidents étudiants.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h 30.

A Tours, le 16 décembre 2014

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J. : 13.